

Procès-verbal du conseil des commissaires Commission scolaire des Navigateurs

12^e séance, 19^e année

**Province de Québec
Commission scolaire des Navigateurs
Lévis**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Navigateurs, tenue le 7 février 2017, à 19 h 30, au centre administratif au 1860, 1^{re} Rue, Lévis, **sous la présidence de monsieur Jérôme Demers.**

Membres du conseil des commissaires présents :

Monsieur Jérôme Demers, président du conseil des commissaires et du comité exécutif
Monsieur Michel Bédard, commissaire
Madame Lynda Bilodeau, commissaire
Monsieur Dany Bellemare, commissaire
Monsieur François-Yves Dubé, vice-président du conseil des commissaires
Madame Émanuelle Fréchette, commissaire-parent
Monsieur Jean-François Labbé, commissaire
Monsieur Richard Légaré, commissaire
Madame Catherine Nadeau, commissaire
Madame Catherine Rollier, commissaire-parent
Madame Marie-Josée St-Laurent, commissaire-parent
Monsieur Denis Vien, commissaire

Membre du conseil des commissaires absent :

Monsieur Mathieu Boilard, commissaire

Membre du conseil des commissaires à distance :

Monsieur Marcel Vézina, commissaire

Membres du personnel administratif présents :

Madame Esther Lemieux, directrice générale
Monsieur Bertin Fillion, directeur général adjoint et directeur des Services des ressources financières et des Services du transport
Monsieur Benoit Langlois, directeur général adjoint
Madame Guylaine Giguère, secrétaire générale
Monsieur Denis Bourbeau, directeur des Services des ressources humaines et des communications
Monsieur Dany Deschênes, directeur des Services des ressources matérielles
Madame Claire Gagnon, directrice des Services éducatifs
Monsieur Pierre Gaumont, directeur des Services des ressources en technologie de l'information et des communications

1.0 PRÉLIMINAIRES

1.1 Recueillement

1.2 Ouverture de la séance extraordinaire

Après un moment de recueillement, M. Jérôme Demers déclare la séance extraordinaire du conseil des commissaires en date du 7 février 2017 ouverte à 19 h 30.

**Procès-verbal du conseil des commissaires
Commission scolaire des Navigateurs**

1.3 Vérification de la légalité de la séance

1.3.1 Avis de convocation

Les membres du conseil des commissaires ont reçu l'avis de convocation dans les délais prescrits par la *Loi sur l'instruction publique*.

1.3.2 Quorum

La secrétaire générale confirme qu'il y a quorum.

1.4 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Bédard et résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1.0 Préliminaires

- 1.1 Recueillement
- 1.2 Ouverture de la séance extraordinaire
- 1.3 Vérification de la légalité de la séance
 - 1.3.1 Avis de convocation
 - 1.3.2 Quorum
- 1.4 Adoption de l'ordre du jour
- 1.5 Interventions du public et période de questions

2.0 Décisions

- 2.1 Rapports du protecteur de l'élève
 - 2.1.1 PE-16-17-01
 - 2.1.2 PE-16-17-02
 - 2.1.3 PE-16-17-03

3.0 Questions diverses

- 3.1 Questions et messages des commissaires

4.0 Levée de la séance

ADOPTÉE à l'unanimité

1.5 Interventions du public et période de questions

Le point 1.5 – Interventions du public et période de questions est déplacé après la présentation du point 2.1.1 – PE-16-17-01.

PROPOSITION DE HUIS CLOS

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Yves Dubé et résolu :

QUE les membres du conseil des commissaires siègent à huis clos pour discuter du point 2.1.1 – PE-16-17-01.

ADOPTÉE à l'unanimité

Il est 20 h 09.

Monsieur Marcel Vézina, commissaire, quitte la séance. Il est 20 h 09.

PROPOSITION DE RETOUR EN SÉANCE PUBLIQUE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Richard Légraré et résolu :

CC-16-17-097

CC-16-17-098

CC-16-17-099

Procès-verbal du conseil des commissaires Commission scolaire des Navigateurs

QUE les membres du conseil des commissaires siègent à nouveau en séance publique.

ADOPTÉE à l'unanimité

Il est 20 h 54.

2.0 DÉCISIONS

2.1 Rapports du protecteur de l'élève

2.1.1 PE-16-17-01

ATTENDU la plainte déposée par la mère de l'élève au protecteur de l'élève, relativement au dossier de la Commission scolaire des Navigateurs portant le numéro PE-16-17-01 ;

ATTENDU l'examen de la plainte ainsi que l'enquête effectuée par le protecteur de l'élève ;

ATTENDU le rapport du protecteur de l'élève transmis aux membres du conseil des commissaires ;

ATTENDU l'information communiquée aux membres du conseil des commissaires lors d'un huis clos ;

ATTENDU les délibérations des membres du conseil des commissaires ;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Lynda Bilodeau et résolu :

DE PRENDRE ACTE des conclusions du rapport du protecteur de l'élève, portant le numéro PE-16-17-01 lequel est déposé sous pli confidentiel ;

DE DÉCLARER la plainte non fondée ;

D'ACCEPTER la recommandation numéro 1 ;

D'ACCEPTER la recommandation numéro 2 ;

D'ACCEPTER la recommandation numéro 3 qui a été ajoutée séance tenante ;

QUE madame Guylaine Giguère, secrétaire générale, transmette la présente résolution à la mère de l'élève concerné par la plainte.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.0 PRÉLIMINAIRES

1.5 Interventions du public et période de questions

Madame Geneviève Beauséjour de Lévis pose des questions et transmet des commentaires relatifs au bulletin modifié.

Madame Brigitte Dubé de Lévis pose des questions et transmet des commentaires relatifs au bulletin modifié.

PROPOSITION DE HUIS CLOS

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Richard Légaré et résolu :

CC-16-17-100

SG

CC-16-17-101

**Procès-verbal du conseil des commissaires
Commission scolaire des Navigateurs**

QUE les membres du conseil des commissaires siègent à huis clos pour discuter des points 2.1.2 – PE-16-17-02 et 2.1.3 – PE-16-17-03.

ADOPTÉE à l'unanimité

Il est 21 h 02.

Madame Catherine Nadeau, commissaire, arrive. Il est 21 h 56.

CC-16-17-102

PROPOSITION DE RETOUR EN SÉANCE PUBLIQUE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Yves Dubé et résolu :

QUE les membres du conseil des commissaires siègent à nouveau en séance publique.

ADOPTÉE à l'unanimité

Il est 22 h 50.

2.0 DÉCISIONS

CC-16-17-103

2.1 Rapports du protecteur de l'élève

SG

2.1.2 PE-16-17-02

ATTENDU la plainte déposée par la mère de l'élève au protecteur de l'élève, relativement au dossier de la Commission scolaire des Navigateurs portant le numéro PE-16-17-02 ;

ATTENDU l'examen de la plainte ainsi que l'enquête effectuée par le protecteur de l'élève ;

ATTENDU que le rapport du protecteur de l'élève a été transmis aux membres du conseil des commissaires ;

ATTENDU l'information communiquée aux membres du conseil des commissaires lors d'un huis clos ;

ATTENDU les délibérations des membres du conseil des commissaires ;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Bédard et résolu :

DE PRENDRE ACTE des conclusions du rapport du protecteur de l'élève, portant le numéro PE-16-17-02 lequel est déposé sous pli confidentiel ;

DE DÉCLARER la plainte non fondée ;

D'ACCEPTER la recommandation numéro 1 ;

D'ACCEPTER la recommandation numéro 2 ;

QUE madame Guylaine Giguère, secrétaire générale, transmette la présente résolution à la mère de l'élève concerné par la plainte.

ADOPTÉE à l'unanimité

**Procès-verbal du conseil des commissaires
Commission scolaire des Navigateurs**

CC-16-17-104

SG

2.1 Rapports du protecteur de l'élève

2.1.3 PE-16-17-03

ATTENDU la plainte déposée par la mère de l'élève au protecteur de l'élève, relativement au dossier de la Commission scolaire des Navigateurs portant le numéro PE-16-17-03 ;

ATTENDU l'examen de la plainte ainsi que l'enquête effectuée par le protecteur de l'élève ;

ATTENDU que le rapport du protecteur de l'élève a été transmis aux membres du conseil des commissaires ;

ATTENDU l'information communiquée aux membres du conseil des commissaires lors d'un huis clos ;

ATTENDU les délibérations des membres du conseil des commissaires ;
IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Dany Bellemare et résolu :

DE PRENDRE ACTE des conclusions du rapport du protecteur de l'élève, portant le numéro PE-16-17-03 lequel est déposé sous pli confidentiel ;

DE DÉCLARER la plainte non fondée ;

D'ACCEPTER la recommandation numéro 1 ;

D'ACCEPTER la recommandation numéro 2 ;

QUE madame Guylaine Giguère, secrétaire générale, transmette la présente résolution à la mère de l'élève concerné par la plainte.

ADOPTÉE à l'unanimité

3.0 QUESTIONS DIVERSES

3.1 Questions et messages des commissaires

Aucun.

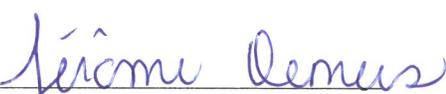
CC-16-17-105

4.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

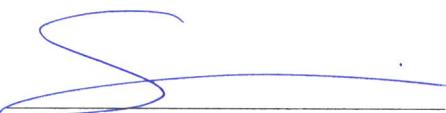
IL EST PROPOSÉ PAR monsieur M. François-Yves Dubé et résolu :

D'ADOPTER la levée de la séance à 22 h 59.

ADOPTÉE à l'unanimité



Jérôme Demers
Président



Guylaine Giguère
Secrétaire générale